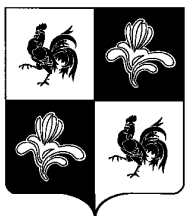


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



3 novembre 2009

SESSION ORDINAIRE 2009-2010

PROJET DE DECRET

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2010**

Index

Projet de décret	2
Tableau annexe au décret	11

PROJET DE DECRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010

LE COLLEGE

Sur la proposition du Membre du Collège chargé du Budget et après en avoir délibéré,

ARRETE :

Le Membre du Collège chargé du Budget est chargé de présenter, au nom du Collège, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, le projet de décret dont la teneur suit :

CHAPITRE 1^{er}

Dispositions générales

Article 1^{er}

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2010, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Crédits non dissociés	337.424	337.424
Crédits dissociés	3.174	2.910
TOTAUX	340.598	340.334

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1^{er},

1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 4.958 EUR (TVA incluse).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 EUR et pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 29.02.12.11 et 29.02.74.02.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 372.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.03.12.11 et 29.03.74.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'institut Emile GRYSOON,
- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- l'Institut Roger GUILBERT,
- CERIA, Affaires générales,
- l'Institut Roger LAMBION.

En matière d'enseignement, des avances de fonds peuvent être consenties sur l'allocation de base 29.03.74.01 (achats de biens durables), à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVA incluse).

En matière de dépenses d'énergie et d'eau, les comptables extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 49.600 EUR (TVA incluse).

Des avances de fonds, d'un maximum de 1.200.000 EUR peuvent être consenties au comptable extraordinaire à charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire.(25.00.12.03)

En matière de transport scolaire, les avances de fonds peuvent servir les créances, quel qu'en soit le montant, pour autant que les marchés aient fait l'objet d'un contrat.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 6.500 €

(TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.00.12.11 et 21.00.74.01.

Article 4

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances visées à l'article 15-2° de ladite loi peuvent servir à payer les subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement, de location d'un appareil téléphonique, imputées à l'allocation de base 22.10.33.04.

Article 5

Par dérogation à l'article 15 des Lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, les crédits inscrits aux allocations de base : 21.00.11.03, 21.00.11.04, 21.0.0.11.08, 21.00.61.35, 22.50.61.35, 22.32.11.01, 22.50.61.36, 22.50.61.37, 23.50.61.35, 24.00.61.35, 25.00.11.04, 26.20.11.01, 28.00.61.35, 29.02.11.01, 29.03.11.01, 29.03.11.02, 29.03.11.04, 29.02.61.35, 29.03.61.35 et 30.02.61.35 peuvent être redistribués entre eux par un arrêté du Collège.

Article 6

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, Le crédit de l'allocation de base 26.10.01.01 peut être redistribué, après accord du Ministre compétent et du Ministre du budget, vers les allocations de base de la division 26 du budget décrets de la Commission communautaire française.

Article 7

Par dérogation à l'article 15 sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le crédit inscrit à l'allocation de base 21.00.01.05 « Accords du non-marchand » peut être redistribué, par arrêté du Collège, vers les différentes allocations de base concernées du budget décrets de la Commission communautaire française.

Article 8

Par dérogation à l'article 40, § 1^{er}, des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectue conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.

Article 9

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Article 10

Les intérêts et amortissements des emprunts imputés respectivement aux allocations de base :

- 25.00.21.11 Leasing financier de bus scolaires (intérêts)
- 25.00.91.11 Leasing financier de bus scolaires (amortissements)
- 1.43.3. Dotation à la Société d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois (SPABS)
- 6.43.23. Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)
- 27.06.63.22 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)
- 7.21.11. Dettes bâtiment Rue des Palais (intérêts)
- 7.91.11. Dettes bâtiment Rue des Palais (amortissements)

peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.

Cette procédure s'applique aussi aux dépenses imputées aux allocations de base :

- 07.00.01.01 Provisions pour sorties de charge
- 1.11.5. Frais liés au personnel (cotisations pour la tutelle médicale et la prime syndicale, titres-repas, abonnements STIB, SNCB ...)
- 21.00.11.10 Primes de responsabilisation
- 1.11.11. Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH
- 21.00.12.01 Dépenses liées aux frais de parcours
- 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (frais bancaires, intérêts débiteurs)
- 10.21.1. Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs
- 21.10.41.01 Remboursement de la dotation
- 1.11.4. Rémunération du personnel d'accompagnement (titres-repas, abonnements sociaux, primes syndicales...)

3.11.5.	Frais liés au personnel (titres-repas...)	1.12.1.	Prestations de tiers, frais de mission (déplacement, séjours ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil supérieur du Tourisme)
1.1.1.	Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le cadre des Relations internationales pour les frais de rémunération (uniquement).	3.12.11.	Dépenses de fonctionnement des Ecoles de la C.C.F. hors Haute Ecole (enseignement – jury d'examen, conférences, leçons didactiques)
Les chèques-repas et les abonnements STIB imputés respectivement aux allocations de base :		La première tranche de la dotation aux services à gestion séparée et à l'Institut Bruxellois francophone pour la formation professionnelle, imputée à l'allocation de base :	
1.11.2.	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	AB 21.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiment
1.11.2.	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	AB 22.33.41.03	Dotation au Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées
1.11.2.	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	AB 22.50.61.35	Dotation au SGS Bâtiment – Personnes handicapées
1.11.2.	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet	AB 22.50.61.36	Dotation au SGS Bâtiment – Cohésion sociale
peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.		AB 22.50.61.37	Dotation au SGS Bâtiment – Action sociale
Cette procédure s'applique également aux dépenses concernant les jetons de présence et allocations de traitement à des personnes non soumises au régime de la TVA imputées aux allocations de base :		AB 23.50.61.35	Dotation au SGS Bâtiment
1.12.4.	Frais de formation du personnel (Commission d'évaluation de l'acquis, honoraires des formateurs)	AB 24.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiment
1.12.11.	Frais de fonctionnement (Chambre de recours disciplinaire, Chambre de recours relative à l'évaluation, Commission relative à la publicité des actes administratifs, Commission des stages)	AB 26.20.41.31	Dotation au SGS – Formation PME
10.12.1.	Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Aides aux personnes)	AB 26.30.43.05	Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels) – IBFFP
20.12.2.	Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation (Comité d'experts – Secteur de l'insertion sociale)	AB 26.30.43.06	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics – IBFFP
10.12.1.	Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Santé)	AB 28.00.61.35	Dotations au SGS Bâtiment
		AB 29.02.61.35	Dotations au SGS Bâtiment
		AB 29.03.61.35	Dotations au SGS Bâtiment
		AB 30.02.61.35	Dotations au SGS Bâtiment
		peut être payée selon la procédure des dépenses fixes.	

La 1^e tranche des subventions octroyées sur les allocations de base suivantes peut être payée selon la procédure des dépenses fixes :

AB 26.10.45.23 Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE

AB 26.10.45.24 Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE sur la mobilité

AB 26.10.45.25 Contribution financière de la CCF au « Service francophone des métiers et qualifications »

AB 26.20.41.03 Subvention de fonctionnement à l'Institut de la Formation Permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises

Article 11

Par dérogation aux articles 5 et 6 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, des créances d'années antérieures peuvent être apurées à charge des crédits ouverts par le présent décret et relatives aux :

AB 01.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Président du Collège

AB 02.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège

AB 03.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège

AB 04.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège

AB 05.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège

AB 07.00.01.01 Provisions pour sorties de charge

AB 21.00.01.03 Dépenses de toute nature relative à l'accord Non-marchand

AB 21.00.11.03 Rémunération du personnel statutaire

AB 21.00.11.04 Rémunération du personnel contractuel

AB 21.00.11.05 Frais liés au personnel

AB 21.00.11.08 Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-Commission française de la Culture (ex-CFC)

AB 21.00.11.09 Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-Province de Brabant

AB 21.00.11.10 Primes de responsabilisation

AB 21.00.11.11 Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH

AB 21.00.11.20 Dépenses relatives aux pensions des agents ex-Province de Brabant admis à la retraite avant le 1^{er} janvier 1995

AB 21.00.11.21 Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel

AB 21.00.12.01 Dépenses liées aux frais de parcours

AB 21.00.12.03 Frais de gestion du personnel

AB 21.00.12.04 Frais de formation et d'information du personnel

AB 21.00.12.05 Frais liés à l'informatisation de l'administration

AB 21.00.12.09 Missions du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP) fonctionnement

AB 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (y compris les jetons de présence)

AB 21.00.12.13 Frais de location simple (leasing opérationnel)

AB 21.00.12.15 Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique

AB 21.00.74.01 Dépenses patrimoniales

AB 21.00.74.02 Achat de matériel informatique et bureau-tique

AB 22.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission (déplacements, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (action sociale)

AB 22.10.12.02 Promotion, publication, diffusion (action sociale)

AB 22.10.33.03 Subventions aux Centres de Service social et d'action sociale globale

AB 22.10.33.04 Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique

- AB 22.10.33.05 Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
- AB 22.10.33.06 Subvention aux maisons d'accueil
- AB 22.10.33.07 Subventions aux services d'aide aux justiciables
- AB 22.10.53.01 Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale
- AB 22.20.33.04 Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation
- AB 22.20.43.05 Cofinancement du FIPI – communal
- AB 22.20.52.01 Subventions pour infrastructure en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif
- AB 22.20.63.01 Subventions pour infrastructure dans le cadre du cofinancement du FIPI communal
- AB 22.32.11.01 Rémunération du personnel de l'Etoile Polaire
- AB 22.40.33.12 Subventions aux services agréés d'aide aux familles
- AB 22.40.33.13 Subventions aux centres de planning familial (PMF)
- AB 22.40.33.15 Centre de formation d'aides familiaux
- AB 23.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'études, colloques, frais de missions (déplacements, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (santé)
- AB 23.10.33.11 Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
- AB 23.20.33.04 Subventions aux services de santé mentale
- AB 23.20.33.05 Subventions aux centres de télé-accueil
- AB 23.20.33.06 Subventions au service intégré de soins à domicile
- AB 23.20.33.08 Subventions aux centres de soins de jour
- AB 23.20.33.09 Subventions aux associations en matière de soins palliatifs
- AB 23.20.33.10 Subventions aux centres de coordination
- AB 23.20.33.15 Subventions aux Associations de santé intégrée
- AB 23.20.33.16 Subvention aux services actifs en matière de toxicomanie
- AB 23.20.33.18 Subventions aux réseaux et partenariats d'acteur en santé
- AB 24.00.12.01 Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours..) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Tourisme)
- AB 24.00.12.02 Promotion, publication, diffusion (Tourisme)
- AB 25.00.11.04 Rémunération du personnel d'accompagnement (Transports scolaires)
- AB 25.00.12.03 Frais de transport (Transports scolaires)
- AB 25.00.12.11 Dépenses de toute nature relatives aux Transports scolaires
- AB 25.00.12.13 Frais de location simple de bus
- AB 26.10.33.02 Décret du 27.04.1995 – agrément et fonctionnement de base
- AB 26.10.33.04 Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP
- AB 26.10.41.04 Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance
- AB 26.20.11.01 Rémunération du personnel du service à gestion séparée – Service Formation PME
- AB 27.01.12.11 Frais de fonctionnement (bâtiments scolaires)
- AB 29.02.11.01 Rémunération du personnel Complexe sportif
- AB 29.02.12.11 Dépense de fonctionnement Complexe sportif
- AB 29.03.11.01 Rémunération du personnel hors Haute Ecole
- AB 29.03.11.02 Rémunération du personnel Haute Ecole

AB 29.03.11.04	Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires	1.33.1.	Dotation au Service social
AB 29.03.11.05	Frais liés au personnel	21.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiments
AB 29.03.11.06	Quotes-parts dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu le l'ex-province du Brabant	10.33.1.	Subventions à des organismes d'aide sociale
AB 29.03.11.21	Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel	10.33.4.	Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement de placement et de location d'un appareil téléphonique
AB 29.03.12.10	Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires	10.33.5.	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
AB 29.03.12.11	Dépenses de fonctionnement des écoles de la COCOF, hors Haute-Ecole	22.10.33.07	Subventions aux services d'aide aux justiciables
AB 29.03.12.12	Frais de gestion du personnel	10.33.8.	Subventions aux associations servant de centre d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille
AB 30.00.01.01	Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le cadre des Relations internationales	22.10.33.11	Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination
AB 30.00.01.02	Frais liés à l'immeuble à Paris	10.53.1.	Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale
AB 30.00.12.00	Frais de mission et de réception des membres du Collège et des membres de cabinet	20.1.1.	Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale
AB 30.00.12.01	Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques (Relations Internationales)	20.33.2.	Subvention pour le centre régional pour le développement de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes
AB 30.00.33.01	Subventions aux associations (Relations internationales)	20.33.3.	Cofinancement du FIPI associatif
AB 30.01.12.01	Promotion, publication, diffusion (Politique générale)	22.20.33.04	Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale
AB 30.01.33.01	Subventions de politique générale.	20.33.5.	Subventions à l'asbl « Centre bruxellois d'actions interculturelles »
Article 12			
Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :		20.33.6.	Subventions au Centre Régional d'appui
		20.33.7.	Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale
1.1.3.	Dépenses de toute nature relatives à l'accord non-marchand	20.33.8.	Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale
1.1.4.	Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	20.33.9.	Subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale
1.1.5.	Accord non marchand (ACS)	20.33.10.	Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants
21.00.01.07	Dépenses relatives à l'embauche compensatoire		

20.43.5.	Cofinancement du FIPI – communal	20.33.6.	Subvention au service intégré de soins à domicile
20.52.1.	Subventions pour infrastructure en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif	20.33.8.	Subventions aux centres de soins de jours
20.63.1.	Subventions pour infrastructure dans le cadre du cofinancement du FIPI communal	23.20.33.18	Subventions aux réseaux et partenariats d'acteur en santé
32.41.31.	Dotation au SGS – Centre Etoile Polaire	23.20.53.01	Subvention pour l'informatisation des services agréés en Santé
22.33.41.03	Dotation au SGS – Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH)	23.50.61.35	Dotation au SGS Bâtiments
22.40.33.14	Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	1.1.1.	Mise en œuvre du plan Tourisme 2006-2016
40.33.15.	Centre de formation d'aides familiaux	1.33.2.	Subventions aux associations actives en matière de tourisme
40.33.16.	Subvention aux Services Espace – Rencontres	1.52.3.	Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)
40.33.17.	Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge	24.00.52.04	Subventions d'équipements touristiques (secteur privé)
22.40.33.18	Subventions au service d'aide aux personnes âgées	1.53.1.	Primes à la création et à la rénovation de chambres d'hôtes
22.50.61.35	Dotation au SGS Bâtiments – Personnes handicapées	24.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiments
22.50.61.36	Dotation au SGS Bâtiments – Cohésion Sociale	1.63.4.	Subventions d'équipements touristiques (secteur public)
22.50.61.37	Dotation au SGS Bâtiments – Action Sociale	26.10.01.01	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique
22.50.63.24	Subventions aux communes pour l'achat et l'aménagement de terrains de camping pour nomades	10.33.1.	Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSA à des actions d'insertion professionnelle
10.33.1.	Subventions pour recherches dans le domaine de la santé	10.33.3.	Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture
23.10.33.06	Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale	10.33.4.	Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale
10.33.11.	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	26.10.33.06	Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle
23.10.33.13	Subventions pour des initiatives en matière de santé	10.33.7.	Subventions à la FeBISP
10.33.14.	Subventions pour des initiatives en matière de promotion de Santé	10.33.8.	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés
10.41.1.	Coopération avec l'Etat fédéral et/ou entités fédérées	10.33.9.	Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle

26.10.33.11	Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle	29.03.61.35	Dotation au SGS Bâtiments
10.41.4.	Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	1.33.1.	Subventions aux associations (Relations internationales)
10.45.23.	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE	30.00.45.01	Transfert au CGRI
10.45.24.	Contribution de la Commission communautaire française au financement de l'agence FSE sur la mobilité	1.33.1.	Subventions de politique générale
10.45.25.	Contribution de la Commission communautaire française au service francophone des Métiers et des Qualifications	30.02.61.35	Dotation au SGS Bâtiments.
20.33.1.	Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes	<i>Article 13</i>	
20.41.3.	Subside de fonctionnement à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française :	
20.41.31.	Dotation au SGS – Service Formation PME	aux emprunts conclu par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française ;	
30.43.5.	Subventions à l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle pour son fonctionnement et ses actions de formation ...	aux emprunts conclu par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française ;	
30.43.6.	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs publics ou privés	aux opérations de gestion des taux d'intérêts (produits dérivés) conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.	
1.43.3.	Dotation de la Société publique d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois	CHAPITRE II Services à gestion séparée	
27.06.43.23	Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	<i>Article 14</i>	
6.63.22.	Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées – pour l'année budgétaire 2010 annexé au présent décret.	
28.00.52.02	Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (A.R. 1 ^{er} avril 1977)	<i>Article 15</i>	
1.61.35.	Dotation au SGS Bâtiments	Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Centre Etoile Polaire – pour l'année budgétaire 2010 annexé au présent décret.	
2.61.35.	Dotation au SGS Bâtiments	<i>Article 16</i>	
29.03.33.01	Création d'un Centre de technologies avancées	Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service à gestion séparée chargé de la gestion des bâti-	
3.43.5.	Subventions de fonctionnement à la Haute Ecole Lucia de Brouckère		

ments – pour l’année budgétaire 2010 annexé au présent décret.

Article 17

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service Formation PME – pour l’année budgétaire 2010 annexé au présent décret.

CHAPITRE III
Organisme d’intérêt public

Article 18

Est approuvé le budget de l’Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l’année 2010

Article 19

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Bruxelles, le

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget

Christos DOULKERIDIS

TABLEAU ANNEXE AU DECRET

BUDGET 2010 Décret (en milliers)										
Division 01 CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE C.DOULKERIDIS										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1	0	0	11.02	cnd	269			269	269
Frais de fonctionnement du cabinet	1	0	0	12.19	cnd	43			43	43
Depenses patrimoniales du cabinet	1	0	0	74.01	cnd	7			7	7
Totaux pour le programme 0					cnd	319	0	0	319	319
Totaux pour la division organique 1					cnd	319	0	0	319	319
Division 02 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE CH.Picqué										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2	0	0	11.02	cnd	143			143	143
Frais de fonctionnement du cabinet	2	0	0	12.19	cnd	28			28	28
Depenses patrimoniales du cabinet	2	0	0	74.01	cnd	18			18	18
Totaux pour le programme 0					cnd	189	0	0	189	189
Totaux pour la division organique 2					cnd	189	0	0	189	189
Division 03 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE B.CEREXHE										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3	0	0	11.02	cnd	151			151	151
Frais de fonctionnement du cabinet	3	0	0	12.19	cnd	25			25	25
Depenses patrimoniales du cabinet	3	0	0	74.01	cnd	13			13	13
Totaux pour le programme 0					cnd	189	0	0	189	189
Totaux pour la division organique 3					cnd	189	0	0	189	189

BUDGET 2010 Décret (en milliers)										
Division 04 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E.HUYTEBROECK										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	4	0	0	11.02	cnd	189			189	151
Frais de fonctionnement du cabinet	4	0	0	12.19	cnd	5			5	25
Depenses patrimoniales du cabinet	4	0	0	74.01	cnd	0			0	18
Totaux pour le programme 0					cnd	194	0	0	194	194
Totaux pour la division organique 4					cnd	194	0	0	194	194
Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E.Kir										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	5	0	0	11.02	cnd	186			186	186
Frais de fonctionnement du cabinet	5	0	0	12.19	cnd	24			24	24
Depenses patrimoniales du cabinet	5	0	0	74.01	cnd	4			4	4
Totaux pour le programme 0					cnd	214	0	0	214	214
Totaux pour la division organique 5					cnd	214	0	0	214	214
Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.										
Prog. 0 : .										
Dotation a l'Assemblee	6	0	0	01.01	cnd	0		2113	2.113	387
Totaux pour le programme 0					cnd	0	0	2113	2.113	387
Totaux pour la division organique 6					cnd	0	0	2113	2.113	387

BUDGET 2010 Décret (en milliers)										
Division 07 CABINETS	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	int. 2009	Arr.redits	Ajusté +/-	Ajusté 2009	Initial 2010
Prog. 0 : Provisions pour sortie de charge										
Provisions pour Sortie de charge	7	0	0	01.01	cnd	200		-100	100	0
Totaux pour le programme 0					cnd	200	0	-100	100	0
Totaux pour la division organique 7					cnd	200	0	-100	100	0
Division 21 ADMINISTRATION										
Prog. 0 : SUBSISTANCE										
Dépenses de toute nature relative à l'accord non marchand	21	0	0	01.03	cnd	120			120	120
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	ce	3.395		47	3.442	2.428
					co	3.373		-198	3.175	2.405
Accord non-marchand (ACS)	21	0	0	01.05	cnd	600			600	600
Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	01.06	ce	60		-60	0	100
					co	30		-30	0	70
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.07	cnd				0	1.187
Remunerations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	cnd	13.233		-10	13.223	14.163
Remunerations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	cnd	2.930		-174	2.756	2.421
Frais liés au personnel	21	0	0	11.05	cnd	773		-13	760	771
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC.	21	0	0	11.08	cnd	475		107	582	1.494
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.	21	0	0	11.09	cnd	2.977			2.977	3.095
Primes de responsabilisation.	21	0	0	11.10	cnd	2			2	2
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	cnd	124			124	124
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20	cnd	1.304			1.304	0
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	21	0	0	11.21	cnd	40		-30	10	30
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01	cnd	40		-15	25	38
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03	cnd	543		67	610	586
Frais de formation du personnel	21	0	0	12.04	cnd	112			112	112
Frais liés à l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	cnd	884			884	884

BUDGET 2010 Décret (en milliers)										
Div.	Progr./Act.	A.B.	Crédits	int. 2009	Arr.redts	Ajusté +/-	Ajusté 2009	Initial 2010		
Frais liés à l'information de l'administration	21	0	0	12.05 caa		80	80			
Missions du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP)/fonct.	21	0	0	12.09 cnd	127	10	137	127		
Frais de fonctionnement	21	0	0	12.11 cnd	1.378	-90	1.288	1.368		
Frais de location simple (leasing opérationnel)	21	0	0	12.13 cnd	86		86	86		
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	21	0	0	12.15 cnd	40		40	40		
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16 cnd	40	-40	0	40		
Dotation au Service social	21	0	0	33.01 cnd	652		652	652		
Dotation au SGS Bâtiments	21	0	0	61.35 cnd	755	-90	665	744		
Depenses patrimoniales	21	0	0	74.01 cnd	100	-50	50	87		
Achat de matériel informatique et bureautique	21	0	0	74.02 cnd	100		100	100		
Depenses patrimoniales du S.I.P.P.	21	0	0	74.03 cnd	18	-10	8	18		
Totaux pour le programme 0				cnd	27.453	0	27.115	28.889		
				co	3.403	0	3.175	2.475		
				ce	3.455	0	3.442	2.528		
				caa	0	0	80	0		
Prog. 1 : DOTATION SPECIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE										
Interets dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs	21	1	0	21.01 cnd	0		0			
Remboursement de la dotation	21	1	0	41.01 cnd	0		0			
Totaux pour le programme 1				cnd	0	0	0	0		
Prog. 2 : POLITIQUE TRANSVERSALE										
Conférence interministérielle Social Santé Bruxelloise	21	2	0	12.11 cnd			0			
Totaux pour le programme 2				cnd	0	0	0	0		
Totaux pour la division organique 21				cnd	27.453	0	27.115	28.889		
				co	3.403	0	3.175	2.475		
				ce	3.455	0	3.442	2.528		
				caa	0	0	80	0		

BUDGET 2010 Décret (en milliers)									
Div.	Progr. Act.	A.B.	Crédits	init. 2009	Arr. redits	Ajusté +/-	Ajusté 2009	Initial 2010	
Division 22 AIDE AUX PERSONNES									
Prog. 1 : ACTION SOCIALE									
	22	1	0	12.01 cnd	37	-7	30	37	
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours....) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	22	1	0	12.02 cnd	41	-9	32	41	
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	33.01 cnd	515		515	468	
Subventions à des organismes d'aide sociale	22	1	0	33.03 cnd	2.800	-12	2.788	2.848	
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	22	1	0	33.04 cnd	115		115	115	
Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique	22	1	0	33.05 cnd	42		42	42	
Subventions à l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"	22	1	0	33.06 cnd	8.900	-67	8.833	9.092	
Subventions aux maisons d'accueil	22	1	0	33.07 cnd	895	-8	887	941	
Subventions aux services d'aide aux justiciables	22	1	0	33.08 cnd	80		80	30	
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	22	1	0	33.11 cnd			0	78	
Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination	22	1	0	53.01 cnd	135	-64	71	135	
Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	22	1	0						
Totaux pour le programme 1				13.560	0	-167	13.393	13.827	
Prog. 2 : COHABITATION DES COMMUNAUTES LOCALES									
Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22	2	0	00.01 cnd	1.000	-50	950	990	
Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22	2	0	12.02 cnd	99	-29	70	99	
Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes	22	2	0	33.02 cnd	796		796	796	
Cofinancement du Fipi Associatif	22	2	0	33.03 cnd	97	-24	73	97	
Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22	2	0	33.04 cnd	250	-40	210	250	
Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"	22	2	0	33.05 cnd	154		154	154	
Subventions au centre régional d'appui	22	2	0	33.06 cnd	224	-2	222	224	
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	22	2	0	33.07 cnd	1.505		1.505	1.505	
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.08 cnd	6.023		6.023	6.020	
Subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.09 cnd	462		462	463	
Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants	22	2	0	33.10 cnd			0	0	
Co-financement du Fipi communal	22	2	0	43.05 cnd	466	-128	338	466	
Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le Fipi associatif	22	2	0	52.01 cnd		24	24	78	

BUDGET 2010 Décret (en milliers)										
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2009	Arr.reds	Ajusté +/-	Ajusté 2009	Initial 2010	
Subventions pour infrastructures dans le cadre du co-financement du FIPI communal										
22	2	0	63.01	cnd			128	128	0	
Totaux pour le programme 2										
				cnd	11.076	0	-121	10.955	11.142	
Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES										
Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPARÉE CENTRE ETOILE POLAIRE										
22	3	2	11.01	cnd	799		-46	753	821	
Remunération du personnel de l'étoile polaire										
22	3	2	41.31	cnd	861		-165	696	883	
Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire										
Totaux pour l'activité 2										
				cnd	1.660	0	-211	1.449	1.704	
Act. 3 : SERVICE A GESTION SEPARÉE SBFPH.										
Contrat de maintenance évolutive										
22	3	3	12.02	cnd	117			117	116	
Dotation au S.G.S. SBFPH.										
22	3	3	41.03	cnd	112.919		710	113.629	114.247	
Totaux pour l'activité 3										
				cnd	113.036	0	710	113.746	114.363	
Totaux pour le programme 3										
				cnd	114.696	0	499	115.195	116.067	
Prog. 4 : FAMILLE										
Subventions aux services agréés d'aide aux familles										
22	4	0	33.12	cnd	25.054		-177	24.877	25.311	
Subventions aux centres PMF										
22	4	0	33.13	cnd	6.185		-73	6.112	6.273	
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)										
22	4	0	33.14	cnd	150			150	151	
Centres de formations d'aides familiaux										
22	4	0	33.15	cnd	270			270	273	
Subventions aux services Espaces-Rencontres										
22	4	0	33.16	cnd	347			347	347	
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge										
22	4	0	33.17	cnd	301			301	301	
Subventions aux services d'aide aux personnes âgées										
22	4	0	33.18	cnd				0	50	
Totaux pour le programme 4										
				cnd	32.307	0	-250	32.057	32.706	

BUDGET 2010 Décret (en milliers)									
Div.	Progr.	Act.	A. B.	Crédits	int. 2009	Arr:redits	Ajusté +/-	Ajusté 2009	Initial 2010
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES SOCIALES									
	22	5	0	12.01 cnd	2			2	2
Honoraires, frais d'étude, et documentation en matière d'infrastructures sociales									
Dotation au SGS Bâtiments -Personnes Handicapés	22	5	0	61.35 cnd	1.197		-718	479	1.151
Dotation au SGS Bâtiments - Cohésion Sociale	22	5	0	61.36 cnd	100		-100	0	0
Dotation au SGS Bâtiments - Action Sociale	22	5	0	61.37 cnd	1.668			1.668	1.382
Subventions aux communes pour achat et aménagement de terrains de camping pour nomades	22	5	0	63.24 cnd	13			13	13
Totaux pour le programme 5				cnd	2.980	0	-818	2.162	2.548
Totaux pour la division organique 22				cnd	174.619	0	-857	173.762	176.290
Division 23 SANTE									
Prog. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE									
	23	1	0	12.01 cnd	62		-15	47	61
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration									
Promotion, publications, diffusion	23	1	0	12.02 cnd	69		-15	54	68
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0	12.03 cnd	12			12	12
Subventions pour recherches dans le domaine de la sante	23	1	0	33.01 cnd	59			59	58
Subventions pour des études et des initiatives originales en sante mentale									
Subventions a l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de sante de Bruxelles-Capitale"	23	1	0	33.06 cnd	84			84	76
Subventions pour des initiatives en matiere de sante									
	23	1	0	33.11 cnd	89			89	89
	23	1	0	33.13 cnd	865			865	824
				caa				0	
Subventions pour des initiatives en matiere de Promotion de la Sante Cooperations avec l'Etat federal et/ou les entites federees	23	1	0	33.14 cnd	105			105	105
	23	1	0	41.01 cnd	22			22	22
Totaux pour le programme 1				cnd	1.367	0	-30	1.337	1.315
				caa	0	0	0	0	0

BUDGET 2010 Décret (en milliers)										Initial 2010
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Init. 2009	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2009	Initial 2010	
Prog. 2 : SERVICES AMBULATOIRES										
	23	2	0	33.04 cnd	13.286	70	-171	13.185	13.488	
Subventions aux services de sante mentale										
Subventions aux centres de tele-accueil	23	2	0	33.05 cnd	830	-70		760	759	
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06 cnd	50		-50	0	50	
Subventions aux centres de soins de jour.	23	2	0	33.08 cnd	29			29	29	
Subventions aux associations en matiere de soins palliatifs	23	2	0	33.09 cnd	1.023		-22	1.001	1.040	
Subventions aux centres de coordination.	23	2	0	33.10 cnd	1.410		-10	1.400	1.396	
Subventions aux Associations de sante integree	23	2	0	33.15 cnd	2.874		-15	2.859	2.906	
Subventions aux services actifs en matiere de toxicomanie	23	2	0	33.16 cnd	4.174		-74	4.100	4.268	
Subventions aux services de promotion et de developpement sanitaire	23	2	0	33.17 cnd	157			157	157	
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	23	2	0	33.18 cnd	610			610	616	
Subventions pour l'informatisation des services agréés en santé	23	2	0	53.01 cnd	0			0	0	
Totaux pour le programme 2					24.443	0	-342	24.101	24.709	
					0	0	0	0	0	
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES										
Honoraires, frais d'etudes, et documentation ...	23	5	0	12.01 cnd	0			0		
Ootation au SGS Bâtiments	23	5	0	61.35 cnd	540		-277	263	474	
Totaux pour le programme 5					540	0	-277	263	474	
Totaux pour la division organique 23					26.350	0	-649	25.701	26.498	
					0	0	0	0	0	

BUDGET 2010 Décret (en milliers)									
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2009	Arr.rectis	Ajusté +/-	Ajusté 2009	Initial 2010
Division 24 TOURISME									
Prog. 0 : . .									
24	0	0	01.01	cnd	500	-375		125	500
Mise en oeuvre du PLAN TOURISME 2006-2010									
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères a l'administration									
24	0	0	12.01	cnd	65			65	36
24	0	0	12.02	cnd	71		11	82	102
24	0	0	12.04	ce	26		-1	25	22
Maintenance des supports d'indication touristique									
			co		39		-14	25	39
24	0	0	33.02	cnd	1.432	375	72	1.879	1.432
Subventions aux associations actives en matiere de tourisme									
24	0	0	33.03	cnd	4.606	-556		4.050	4.606
Subvention de fonctionnement à l'Office de Promotion du Tourisme									
24	0	0	33.04	cnd	0	556	45	601	0
Subvention à l'office de promotion du tourisme pour les missions spécifiquement bruxelloises.									
24	0	0	52.03	ce	490		-400	90	400
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)									
			co		240		-150	90	150
24	0	0	52.04	ce	0			0	70
Subventions d'équipement touristique (secteur privé)									
			co		0			0	70
Primes a la creation et la renovation de chambres d'hotels									
24	0	0	53.01	cnd	20			20	20
Dotation au SGS Bâtiments									
24	0	0	61.35	cnd	183		-75	108	183
Subventions d'équipements touristiques (secteur public)									
24	0	0	63.04	ce	20		-19	1	0
Investissements Indications touristiques									
			co		20		-19	1	0
24	0	0	70.01	ce	2		1	3	6
			co		18		-2	16	18
Totaux pour le programme 0									
				cnd	6.877	0	53	6.930	6.879
				co	317	0	-185	132	277
				ce	538	0	-419	119	498
Totaux pour la division organique 24									
				cnd	6.877	0	53	6.930	6.879
				co	317	0	-185	132	277
				ce	538	0	-419	119	498

BUDGET 2010 Décret (en milliers)		Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Init. 2009	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2009	Initial 2010
Division 25 TRANSPORTS SCOLAIRES											
Prog. 0 : ..											
Remuneration du personnel d'accompagnement		25	0	0	11.04 cnd		2.200		-300	1.900	1.919
Frais de transport		25	0	0	12.03 cnd		7.300		-372	6.928	7.053
Depenses de toute nature relatives aux transports scolaires		25	0	0	12.11 cnd		177	15		192	171
Frais de location simple de bus		25	0	0	12.13 cnd		70			70	99
Leasing financier de Bus scolaires (Intérêts)		25	0	0	21.11 cnd		15	-15		0	0
Achat de bus pour le transport scolaire		25	0	0	74.01 cnd		0	15	-2	13	0
Leasing financier de bus scolaires - (Amortissements)		25	0	0	91.11 cnd		15	-15		0	0
Totaux pour le programme 0					cnd		9.777	0	-674	9.103	9.242
Totaux pour la division organique 25					cnd		9.777	0	-674	9.103	9.242
Division 26 FORMATION PROFESSIONNELLE											
Prog. 1 : SUPPORT GENERAL DE LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE											
Projets innovants de formation et mesures d'accompagnement pédagogique		26	1	0	01.01 cnd		500		-87	413	500
Prestations de tiers, frais de missions(déplacement, sejours...)des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration.		26	1	0	12.01 cnd		6		-5	1	6
Promotion,publication,diffusion.		26	1	0	12.02 cnd		25		-7	18	25
Intervention dans la mise en oeuvre et l'evaluation et de la communication des programmes europeens des objectifs "Convergence" et "Compétitivité et emploi" du F.S.E. et des initiatives communautaires		26	1	0	12.03 ce		53			53	0
Promotion d'activities et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSA, a des actions d'insertion professionnelle.					co		25		-25	0	10
Decret du 27.4.1995: agrement et fonctionnement de base.		26	1	0	33.01 cnd		86		-59	27	86
		26	1	0	33.02 cnd		5.192		209	5.401	5.464
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture.		26	1	0	33.03 cnd		18			18	18
Initiatives de formation pour appointees et salaries horsIBFFP, notamment les indemnites de promotion sociale.		26	1	0	33.04 cnd		4			4	4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liees aux activities d'insertion socio-professionnelle.		26	1	0	33.06 cnd		32		-16	16	32
Subventions a la FEBISP		26	1	0	33.07 cnd		64			64	64

BUDGET 2010 Décret (en milliers)									
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	int. 2009	Arr. redits	Ajusté +/-	Ajusté 2009	Initial 2010
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés. Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle. Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence FSE sur la mobilité Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications	26	1	0	33.08 cnd	189			189	191
	26	1	0	33.09 cnd	982			982	1.079
	26	1	0	33.11 cnd	30			30	30
	26	1	0	41.04 cnd	64			64	64
	26	1	0	45.23 cnd	110			110	110
	26	1	0	45.24 cnd	16			16	16
	26	1	0	45.25 cnd	0			0	0
					7.318	0	35	7.353	7.689
Totaux pour le programme 1				cnd	co	ce	-25	0	10
							0	53	0
Prog. 2 : CLASSES MOYENNES									
Rémunération du personnel du SGS, Service Formation PME	26	2	0	11.01 cnd	1.689		-94	1.595	1.794
Subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes.	26	2	0	33.01 cnd	151			151	149
Sub. de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	26	2	0	41.03 cnd	49			49	49
Dotation SGS (service Formation PME)	26	2	0	41.31 cnd	7.896			7.896	7.889
Préfinancement "Fonds social européen" pour le SFPME	26	2	0	85.50 cnd	188			188	0
Totaux pour le programme 2				cnd	9.973	0	-94	9.879	9.881
Prog. 3 : INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE									
Subvention à l'institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire(y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels).	26	3	0	43.05 cnd	26.047			26.047	26.392
Subventions accordées à l'institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics.	26	3	0	43.06 cnd	2.420			2.420	2.420
Totaux pour le programme 3				cnd	28.467	0	0	28.467	28.812
Totaux pour la division organique 26				cnd	45.758	0	-59	45.699	46.382
				co	25	0	-25	0	10
				ce	53	0	0	53	0

BUDGET 2010 Décret (en milliers)										
Division 27 DETTE										
Prog. 0 : .										
Act. 1 : BATIMENTS SCOLAIRES										
Frais de fonctionnement										
Dotation a la Spabs										
Totaux pour l'activité 1										
Act. 3 : EMPRUNTS GARANTIS PAR LE FONDS DE GARANTIE										
DES BATIMENTS SCOLAIRES										
Intérêts d'emprunt										
Amortissements.										
Totaux pour l'activité 3										
Act. 6 : INFRASTRUCTURES SOCIALES : subventions aux pouvoirs locaux										
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)										
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)										
Totaux pour l'activité 6										
Act. 7 : Dettes Bâtiments Rue des Palais 42										
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)										
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)										
Totaux pour l'activité 7										
Totaux pour le programme 0										
Totaux pour la division organique 27										

BUDGET 2010 Décret (en milliers)										
Division 28 EQUIPEMENTS SPORTIFS										
Prog. 0 : .										
Investissement en matiere d'infrastructures sportives privees(A.R.01/04/1977).										
	28	0	0	52.02	ce	153			153	148
					co	153			153	148
Dotation au SGS Bâtiments	28	0	0	61.35	cnd	100		-60	40	97
Totaux pour le programme 0										
					cnd	100	0	-60	40	97
					co	153	0	0	153	148
					ce	153	0	0	153	148
Totaux pour la division organique 28										
					cnd	100	0	-60	40	97
					co	153	0	0	153	148
					ce	153	0	0	153	148
Division 29 DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT										
Prog. 0 : .										
Act. 2 : COMPLEXE SPORTIF										
Remuneration du personnel.	29	0	2	11.01	cnd	1.019		-89	930	1.093
Depenses de fonctionnement	29	0	2	12.11	cnd	332		-100	232	332
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	2	61.35	cnd	602		-209	393	602
Complexe sportif a Anderlecht - achat de materiel	29	0	2	74.02	cnd	23			23	15
Totaux pour l'activité 2										
					cnd	1.976	0	-398	1.578	2.042

BUDGET 2010 Décret (en milliers)									
Div.	Progr. Act.	A.B.	Crédits	init. 2009	Arr. reds.	Ajusté +/-	Ajusté 2009	Initial 2010	
Act. 3 : ENSEIGNEMENT									
29	0	3	11.01 cnd	14.090		-1025	13.065	14.668	
29	0	3	11.02 cnd	2.205		-155	2.050	2.245	
29	0	3	11.04 cnd	31			31	31	
29	0	3	11.05 cnd	430			430	430	
29	0	3	11.06 cnd	310		-10	300	200	
			caa				0	0	
29	0	3	11.21 cnd	10			10	10	
29	0	3	12.00 cnd	10			10	10	
29	0	3	12.01 ce	0			0	0	
29	0	3	12.10 cnd	7			7	7	
29	0	3	12.11 cnd	6.339	268	5	6.612	6.339	
29	0	3	12.12 cnd	181	-88		93	181	
29	0	3	33.01 cnd	150			150	125	
29	0	3	43.05 cnd	641			641	641	
29	0	3	61.35 cnd	8.443		-3411	5.032	8.143	
29	0	3	74.01 cnd	816	-180		636	816	
29	0	3	74.02 cnd	201			201	201	
29	0	3	74.03 cnd	10			10	10	
Totaux pour l'activité 3									
			cnd	33.874	0	-4.596	29.278	34.057	
			co	0	0	0	0	0	
			ce	0	0	0	0	0	
			caa	0	0	0	0	0	
Totaux pour le programme 0									
			cnd	35.850	0	-4.994	30.856	36.099	
			co	0	0	0	0	0	
			ce	0	0	0	0	0	
			caa	0	0	0	0	0	
Totaux pour la division organique 29									
			cnd	35.850	0	-4.994	30.856	36.099	
			co	0	0	0	0	0	
			ce	0	0	0	0	0	
			caa	0	0	0	0	0	

BUDGET 2010 Décret (en milliers)									
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2009	Arr.redits	Ajusté +/-	Ajusté 2009	Initial 2010
Division 30 RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES)ET POLITIQUE GENERALE									
Prog. 0 : .									
Act. 0 : RELATIONS INTERNATIONALES									
30	0	0	01.01 cnd		146			146	102
30	0	0	01.02 cnd		35			35	35
30	0	0	12.00 cnd		25		-10	15	24
30	0	0	12.01 cnd		20		-5	15	20
30	0	0	33.01 cnd		55			55	91
30	0	0	45.01 cnd		232			232	232
30	0	0	45.40 cnd		0			0	0
Totaux pour l'activité 0				cnd	513	0	-15	498	504
Act. 1 : POLITIQUE GENERALE									
30	0	1	01.01 cnd					0	15
30	0	1	12.01 cnd		108		-11	97	103
30	0	1	33.01 cnd		251		-50	201	200
30	0	1	41.01 cnd		3			3	3
30	0	1	81.01 cnd		1.060			1.060	1.060
Totaux pour l'activité 1				cnd	1.422	0	-61	1.361	1.381
Act. 2 : Infrastructures CIVA									
30	0	2	61.35 cnd		272		-259	13	264
Totaux pour l'activité 2				cnd	272	0	-259	13	264
Totaux pour le programme 0				cnd	2.207	0	-335	1.872	2.149
Totaux pour la division organique 30				cnd	2.207	0	-335	1.872	2.149
Totaux pour le budget									
				cnd	334.108	0	-6.203	327.905	337.424
			co		3.898	0	-438	3.460	2.910
			ce		4.199	0	-432	3.767	3.174
			caa		0	0	80	80	0

ANNEXES

SNPME
PROPOSITION DE BUDGET INITIAL 2010

		Ajusté 2008	Réalisé 2008	Initial 2009	1er ajusté 2009	Initial 2010
DEPENSES						
<u>I. Dépenses pour le fonctionnement du service</u>						
<u>CHAPITRE 52 : Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures, travaux, etc.</u>						
521	Locaux et matériel	49	49	49	49	51
522	Frais de bureau	50	41	69	69	65
523	Promotion	13	8	0	6	6
525	Charges financières	1	0	0	0	0
526	Autres prestations et travaux par des tiers	0	0	50	34	44
528	Informatique	30	25	0	10	2
529	Divers	16	15	4	4	4
Total 52		159	138	172	172	172
<u>II. Dépenses pour la formation des indépendants</u>						
<u>CHAPITRE 53 : Sommes dues à des tiers suite à l'exercice de sa mission statutaire</u>						
531	Formateurs et éducateurs du centre	3.942	3.942	4.060	4.060	4.067
532	Centre - Frais de fonctionnement	2.313	2.313	2.364	2.364	2.364
533/01	Equiperment du centre	0	0	62	62	62
533/04	Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens	0	0	345	345	345
533/09	Rétrocession frais de constitution des dossiers	106	111	128	128	76
534	Frais d'infrastructure	959	959	947	947	906
538	Consortium de validation des compétences	0	0	12	12	12
539	Frais exceptionnels	345	345	0	0	0
Total 53		7.665	7.670	7.918	7.918	7.832
TOTAL DES DEPENSES		7.824	7.808	8.090	8.090	8.004
RECETTES						
<u>CHAPITRE 41 : Produits résultants de l'exercice de sa mission statutaire</u>						
411	Recettes fonctionnelles	0	0	0	0	0
412/01	Frais de constitution des dossiers (part SNPME)	54	56	66	66	39
412/01	Frais de constitution des dossiers (part centre)	106	111	128	128	76
413	Revenus financiers	0	0	0	0	0
414	Recettes exceptionnelles	0	0	0	0	0
Total 41		160	167	194	194	115
<u>CHAPITRE 55 : Intervention de la Commission communautaire française</u>						
451/01	Dotation AB 26.20.4131	7.664	7.664	7.896	7.896	7.889
451/05	Reports	0	0	0	0	0
Total 45		7.664	7.664	7.896	7.896	7.889
TOTAL DES RECETTES		7.824	7.831	8.090	8.090	8.004

BUDGET ETOILE POLAIRE : BUDGET 2010 : DEPENSES

			2010 Initial
8.01	DEPENSES DU PERSONNEL	CO	841.000,00
8.01.00	Dépenses du personnel du CRF et du SA	CO	821.000,00
8.02	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CO	135.000,00
8.02.01	Dépenses de Fonctionnement du CRF	CO	111.000,00
8.02.02	Dépenses de Fonctionnement du SA	CO	24.000,00
8.03	GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX	CO	21.000,00
8.03.01	Grosses réparations et aménagement des locaux du CRF	CO	18.000,00
8.03.02	Grosses réparations et aménagement des locaux du SA	CO	3.000,00
8.04	ACHATS PATRIMONIAUX	CO	20.000,00
8.04.01	Achats patrimoniaux du CRF	CO	15.000,00
8.04.02	Achats patrimoniaux du SA	CO	5.000,00
8.05	INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS	CO	138.000,00
8.05.02	Investissements immobiliers (crèche)	CO	138.000,00
8.07	REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES	CO	1.000,00
8.07.00	Remboursement de recettes indues enregistrées	CO	1.000,00
TOTAL DES DEPENSES (en euros)			1.156.000,00

BUDGET ETOILE POLAIRE : BUDGET 2010 : RECETTES

		2010 Initial
9.01	DOTATION COCOF	883.000,00
9.01.00	Dotation COCOF pour le CRF et le SA	883.000,00
9.02	RECETTES PRESTATIONS FORFAITAIRES	212.000,00
9.02.01	Recettes prestations forfaitaires du CRF	212.000,00
9.07	AUTRES RECETTES	61.000,00
9.07.01	Autres recettes du CRF	60.000,00
9.07.02	Recettes du SA	1.000,00
9.08	SOLDE REPORTE	0,00
9.08.00	Solde reporté du CRF et du SA	0,00
TOTAL DES RECETTES (en euros)		1.156.000,00

BUDGET DU S.B.F.P.H. : INITIAL 2010 : DEPENSES

			2009 Initial	2009 Ajusté	2010 Initial
I	DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDUELLES	CO	3.322.000,00	3.407.000,00	3.509.000,00
8.01.01	Examens complémentaires dans le cadre de l'admission	CO	1.000,00	1.000,00	1.000,00
8.01.02	Examens complémentaires dans le cadre du processus global	CO	5.000,00	5.000,00	5.000,00
8.01.03	Frais de déplacement et de séjour	CO	207.000,00	220.000,00	207.000,00
8.01.04	Aides individuelles à l'intégration	CO	1.490.000,00	1.490.000,00	1.490.000,00
8.01.05	Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire	CO	1.493.000,00	1.562.000,00	1.677.000,00
8.01.06	Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial	CO	126.000,00	129.000,00	129.000,00
II	DEPENSES EN PRESTATIONS COLLECTIVES	CO	110.989.000,00	111.701.000,00	110.872.000,00
8.02.01	Subventions à l'entretien aux CRF	CO	371.000,00	371.000,00	332.000,00
8.02.02	Subventions à l'investissement aux CRF	CO	40.000,00	40.000,00	25.000,00
8.02.03	Subventions aux services d'accompagnement	CO	4.251.000,00	4.413.000,00	4.837.000,00
8.02.04	Subventions aux services d'interprétation pour sourds	CO	171.000,00	152.000,00	171.000,00
8.02.05	Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA	CO	24.300.000,00	24.300.000,00	24.745.000,00
8.02.06	Subventions à l'investissement aux ETA	CO	424.000,00	231.000,00	424.000,00
8.02.07	Subventions à ToF Service	CO	110.000,00	44.000,00	0,00
8.02.08	Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement	CO	80.122.000,00	81.515.000,00	79.287.000,00
8.02.09	Conventions prioritaires et nominatives	CO	400.000,00	160.000,00	571.000,00
8.02.10	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement du service d'accompagnement Grande Dépendance	CO	100.000,00	100.000,00	100.000,00
8.02.11	Dépenses relatives à la création de places et aux projets de répit pour les familles en attente de places	CO	700.000,00	375.000,00	340.000,00
8.02.12	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement du Fonds de gestion du plan tandem bruxellois - Fonds Old Timer	CO	0,00	0,00	40.000,00
III	DEPENSES EN INITIATIVES	CO	1.355.000,00	1.374.000,00	1.415.000,00
8.03.01	Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées	CO	515.000,00	714.000,00	575.000,00
8.03.02	Dépenses relatives aux subsides reçus de la Loterie Nationale	CO	840.000,00	660.000,00	840.000,00
IV	DEPENSES RELATIVES AUX ACCORDS DE COOPERATION	CO	0,00	0,00	0,00
8.04.00	Accords de coopération avec les communautés et les régions	CO	0,00	0,00	0,00
V	DEPENSES DE POLITIQUE GENERALE	CO	192.000,00	192.000,00	192.000,00
8.05.01	Frais de constitution d'hypothèques ETA	CO	7.000,00	7.000,00	7.000,00
8.05.02	Honoraires, jetons du conseil consultatif et frais d'études	CO	10.000,00	10.000,00	10.000,00
8.05.03	Frais de mission SGS	CO	2.000,00	2.000,00	2.000,00
8.05.04	Frais de documentation	CO	8.000,00	8.000,00	8.000,00
8.05.05	Promotion, publication, diffusion	CO	60.000,00	80.000,00	60.000,00
8.05.06	Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée	CO	100.000,00	80.000,00	100.000,00
8.05.09	Frais bancaires	CO	5.000,00	5.000,00	5.000,00
VI	TRANSFERT DE REVENUS	CO	6.000,00	6.000,00	6.000,00
8.06.00	Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral	CO	6.000,00	6.000,00	6.000,00
IX	ANNULATION DE CREANCES	CO	3.000,00	3.000,00	3.000,00
8.09.09	Annulation de créances	CO	3.000,00	3.000,00	3.000,00
TOTAL DES DEPENSES (en euros)			115.867.000,00	116.683.000,00	115.997.000,00

BUDGET DU S.B.F.P.H. : INITIAL 2010 : RECETTES

		2009 Initial	2009 Ajusté	2010 Initial
7.01.00	Prestations individuelles	3.000,00	38.000,00	3.000,00
7.02.00	Prestations collectives	2.515.000,00	2.599.000,00	1.360.000,00
7.03.00	Initiatives	0,00	7.000,00	2.000,00
7.04.00	Accords de coopération	0,00	0,00	0,00
7.07.00	Dotations	112.919.000,00	113.629.000,00	114.247.000,00
7.08.00	Fonds social européen	400.000,00	400.000,00	375.000,00
7.09.00	Dons et legs	0,00	0,00	0,00
7.10.00	Autres produits	30.000,00	10.000,00	10.000,00
TOTAL DES RECETTES (en euros)		115.867.000,00	116.683.000,00	115.997.000,00

SGS Bâtiments Budget 2010

ADMINISTRATION DEPENSES		BUDGET 2010 en milliers €						
		RECETTES			DEPENSES			
INITIAL		INITIAL			INITIAL			
Intitulés	Montant Cnd	Intitulés	Libellé	Montant	Intitulés	Libellé	Montant CF	Montant CO
11.11.61.35	671	7.11.11.01	Dotation au SGS Bâtiments	671	6.11.11.01	Dépenses- division Culture	1.095	671
21.00.61.35	744	7.21.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	744	6.21.00.01	Dépenses-frais de gestion bâtiments administratifs	637	637
					6.21.00.02	Dépenses- bâtiments administratifs	552	97
22.50.61.35 Handicapés	1.151	7.22.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	1.151	6.22.50.02	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales pour personnes handicapées (secteur privé)	3.975	1.151
					6.22.50.05	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales pour personnes handicapées (secteur public)	0	0
22.50.61.36 (Cohésion Sociale)	0	7.22.50.02	Dotation au SGS Bâtiments	0	6.22.50.03	Dépenses- Subvention facultatIVES pour infra. sociales	0	0
22.50.61.37 (Action sociale)	1.382	7.22.50.03	Dotation au SGS Bâtiments	1.382	6.22.50.01	Dépenses- Subvention infra.sociales (secteur privé)	705	705
					6.22.50.04	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales (secteur public)	677	677

SGS Bâtiments Budget 2010

ADMINISTRATION DEPENSES		BUDGET 2010 en milliers €						
		RECETTES			DEPENSES			
INITIAL		INITIAL			INITIAL			
Intitulés	Montant Cnd	Intitulés	Libellé	Montant	Intitulés	Libellé	Montant CE	Montant CO
					6.22.50.06	Dépenses- Subvention facultatives pour infra. sociales en Action Sociale		
23.50.61.35	474	7.23.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	474	6.23.50.01	Dépenses - Subvention infrastructures de santé	500	474
24.00.61.35	183	7.24.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	183	6.24.00.01	Dépenses- Fonctionnement Auberges de jeunesse	58	58
					6.24.00.02	Dépenses- Tourisme social	125	125
28.00.61.35	97	7.28.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	97	6.28.00.01	Dépenses -Centre sportif de la Woluwe	65	97
29.02.61.35	602	7.29.02.01	Dotation au SGS Bâtiments	602	6.29.02.01	Dépenses - Complexe sportif d' Anderlecht	745	602
29.03.61.35	8.143	7.29.03.01	Dotation au SGS Bâtiments	8.143	6.29.03.01	Dépenses - Enseignement	6.000	8.143
30.02.61.35	264	7.30.02.01	Dotation au SGS Bâtiments	264	6.30.02.01	Dépenses - CIVA	80	264
	13.711			13.711			15.214	13.701

Bruxelles Formation

DEPENSES	2010	2009	2010-2009	%
Rémunérations et charges sociales (statutaire/contractuel)	21.683.598,59	20.615.067,04	1.068.531,55	5,18
Approvisionnement et marchandises	122.712,00	228.937,00	-106.225,00	-46,40
Services et biens divers	4.997.248,95	5.210.199,49	-212.950,54	-4,09
<i>Loyers et charges</i>	<i>809.687,21</i>	<i>741.766,60</i>	<i>67.920,61</i>	<i>9,16</i>
<i>Autres locations</i>	<i>271.014,00</i>	<i>242.873,00</i>	<i>28.141,00</i>	<i>11,59</i>
<i>Entretien et réparation</i>	<i>1.382.210,00</i>	<i>1.533.491,15</i>	<i>-151.281,15</i>	<i>-9,87</i>
<i>Fournitures faites à l'Institut</i>	<i>1.229.595,00</i>	<i>1.300.851,00</i>	<i>-71.256,00</i>	<i>-5,48</i>
<i>Rétributions de tiers autres que stagiaires et partenaires</i>	<i>1.304.742,74</i>	<i>1.391.217,74</i>	<i>-86.475,00</i>	<i>-6,22</i>
Rétributions des stagiaires	4.241.351,20	4.265.938,43	-24.587,23	-0,58
Rétribution des partenaires	4.571.404,38	4.521.404,17	50.000,21	1,11
Autres charges d'exploitation et charges financières	857.893,61	853.090,53	4.803,08	0,56
Immobilisations incorporelles	100.000,00	186.950,00	-86.950,00	-46,51
Equipements, mobilier, matériel et cautionnements	450.397,00	679.849,79	-229.452,79	-33,75
	37.024.605,73	36.561.436,45	463.169,28	1,27

RECETTES	2010	2009	ECARTS	%
Subsides d'exploitation	34.949.648,94	34.548.961,58	400.687,36	1,16
<i>Subside de la COCOF AB 43.05/63.05</i>	<i>26.392.000,00</i>	<i>26.047.000,00</i>	<i>345.000,00</i>	<i>1,32</i>
<i>Subside de la COCOF AB 43.06</i>	<i>2.420.000,00</i>	<i>2.420.000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Subside de l'administration de la COCOF 26,10,01,01</i>	<i>220.000,00</i>	<i>220.000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Bureau de l'alternance</i>	<i>64.000,00</i>	<i>64.000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Subsides du FSE</i>	<i>4.093.218,43</i>	<i>4.077.811,58</i>	<i>15.406,85</i>	<i>0,38</i>
<i>Subside primes ACS</i>	<i>106.980,51</i>	<i>66.700,00</i>	<i>40.280,51</i>	<i>60,39</i>
<i>Subside du Plan Insertion</i>	<i>1.653.450,00</i>	<i>1.653.450,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Récupérations de frais	948.276,91	885.931,78	62.345,13	7,04
Ventes et prestations de service de FP	622.528,00	729.413,00	-106.885,00	-14,65
Autres produits d'exploitation	188.615,75	47.130,09	141.485,66	300,20
Produits financiers	32.000,00	350.000,00	-318.000,00	-90,86
produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL RECETTES	36.741.069,60	36.561.436,45	179.633,15	0,49

RESULTAT BRUT	-283.536,13	0,00
dont Amortissement emprunt parmi charges financières (code 9)	283.536,13	0,00
RESULTAT NET en solde SEC	0,00	0,00

